

PROCES VERBAL

2^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04 DECEMBRE 2021

HOTEL GOLDEN TULIP ALGER

L'an deux milles-vingt-un et le quatre du mois de décembre à 15h, s'est tenue la 2^{ème} session de l'assemblée générale ordinaire de l'organisation nationale des comptables agréés concernant la période du 01 octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Après l'ouverture de l'assemblée par Monsieur le président de l'organisation.

Les travaux sont déroulés comme suit :

- Le secrétaire générale a présenté son rapport moral.
- Le trésorier a présenté son rapport financier
- Le censeur a présenté son rapport d'audit
- Après les débats
- Les résolutions, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes :

Résolution N°01

Adoption du rapport morale et financier 2020/2021. Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution N°02

Adoption du budget prévisionnel 2021/2022 sur la base d'une cotisation annuelle de dix mille dinars (10 000 DA), avec réduction de 50% pour les nouveaux inscrits durant les trois (03) premières années. Résolution adoptée à la majorité.

Résolution N°03

Renforcement et la poursuite de l'exercice illégale et le cachet. Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution N°04

L'autorisation de louer des locaux ailleurs, et trouver un éditeur pour éditer et vendre des livres.

Résolution N°05

La pris en charge des bureaux de comptables décédé, et renforcé les relations avec les services fiscaux.

Résolution N°06

Publicité légale des résolutions adoptée .Résolution adoptée à l'unanimité.

Le bureau de l'assemblée élu par vote à main levée, est composé :

1. M : BEDALLA Said.....Président
2. M : BOUKHEMIKHEM MohamedRapporteur
3. M : MEDANI Lamri.....Assesseur
4. M : HARIZI SmailAssesseur

La séance est levée le même jour à 17h.